

AAUC
SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 9 C Rue Maymac 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
989 993 266 RCS BLOIS
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la région Centre – Val de
Loire sous le numéro : S25909

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 04/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre août
À dix-huit heures,

Monsieur Frank Riest, Associé unique et Président de la Société AAUC propriétaire de la totalité des 1000 actions composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Refonte des Statuts de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que les statuts constitutifs de la Société en date de ce jour ne sont pas en conformité avec les mentions requises par l'Ordre des Architectes de la région Centre – Val de Loire, décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

L'associé unique adopte article par article, puis dans leur ensemble les nouveaux statuts, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal et seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Blois.

L'associé unique constate que cette refonte n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Frank Riest

Frank Riest

Signé par Frank Riest

 Signé et certifié par **yousign** 

Annexe

Statuts mis à jour